



Règlement du concours régional "Sexisme, pas notre genre!"

Article 1 : Organisateur

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Occitanie (DRDFE Occitanie) située à la préfecture de région Occitanie - 1 place St Étienne - 31038 Toulouse cedex 9, organise un concours entre des initiatives qui ont été préalablement labellisées par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes dans le cadre de la mobilisation "Sexisme, pas notre genre!".

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toutes les structures de la région Occitanie qui ont été labellisées par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes dans le cadre de la mobilisation "Sexisme, pas notre genre!", entre le 8 septembre 2016 et le 3 février 2017 et qui ont fait acte de candidature avant le 17 février 2017 auprès de la DRDFE Occitanie.

Article 3 : Thème

Les structures candidates doivent présenter des initiatives qui participent à lutter contre le sexisme et à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société.

Article 4 : Déroulement du concours

Le règlement du concours sera communiqué aux structures labellisées candidates.

4.1 : L'inscription au concours est gratuite.

Les structures, préalablement labellisées, s'inscriront par mail à l'adresse suivante : isabelle.le-dreau@occitanie.gouv.fr jusqu'au 17 février 2017 inclus.

4.2 : Chaque participant.e devra présenter en 3 minutes son initiative labellisée le vendredi 24 février 2017 à l'amphithéâtre de la CPAM - 12, place St Étienne à Toulouse.

Chaque présentation pourra être réalisée par plusieurs personnes, avec ou sans support (vidéo, diaporama...). Les supports devront être adressés au préalable à la DRDFE, par mail, à l'adresse suivante : isabelle.le-dreau@occitanie.gouv.fr jusqu'au 17 février 2017 inclus.

Article 5 : Sélection des lauréat.e.s

5.1 : Un jury se réunira le vendredi 24 février 2017 à Toulouse à 14h.

Ce jury sera composé de 15 à 20 personnes comprenant des représentant.e.s des services de l'Etat, de collectivités, d'universités, d'associations et d'entreprises.

5.2 : Les membres du jury s'appuieront principalement sur les critères suivants pour arrêter leur choix :

- Qualité du projet (projet structuré, nombre de bénéficiaires, projet bien documenté...)
- Originalité de l'initiative (utilisation des outils numériques, créativité...)
- Capacité à faire changer les mentalités

- Secteur peu couvert (territoire rural, quartier politique de la ville)
- Projet sur le long terme

5.3 : Le jury récompensera une initiative par catégorie.

Ces catégories sont les suivantes :

- Egalité professionnelle
- Jeunesse/Education
- Innovation sociale
- Culture/Médias
- Coup de cœur du jury

5.4 : Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 : Remise des prix

6.1 : La remise des prix aux lauréat.e.s aura lieu le 8 mars 2017 à la préfecture de région de 9h30 à 11h30.

6.2 : Les lauréats remporteront chacun la somme de 500€, un livre et un DVD.
Ces prix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ni d'aucune remise de leur contrevaletur en argent.

6.3 : Les lauréat.e.s seront informé.e.s des résultats par courriel sous huitaine.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Article 8 : Modification, annulation

La DRDFE Occitanie se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

SEXISME
PAS NOTRE GENRE!